

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Québecor Média inc.
18 mai 2018

Québecor Média(CRTC)2mars2018-13 groupé
Page 1 de 3

DEMANDE

Se reporter à l'approche de Vidéotron en matière d'estimation des coûts pour les installations de fibre situées entre une tête de ligne et un nœud optique lorsqu'un nœud existant est segmenté. Vidéotron a estimé que ces coûts correspondent aux coûts engagés lorsqu'un nœud initial a été installé (c.-à-d. qu'une segmentation de nœud n'a eu lieu).

Se reporter également la section 3-43 du Manuel d'études économiques réglementaires, où il est indiqué que lorsque les installations ont une capacité illimitée (par exemple câbles de fibre optique), un facteur de coût technologique devrait être adopté.

- a) Commenter sur la façon d'estimer les coûts pour les installations de fibres à segmentation en utilisant un facteur de coût de la technologie à la place de l'approche proposée par Vidéotron.
- b) Élaborer un facteur de coût pour les installations de fibre de distribution en utilisant les dépenses en immobilisations historiques réelles des cinq dernières années, selon la formule suivante :

Facteur de coût

$$\frac{\sum_{t=0}^5 \text{Total des dépenses en immobilisations pour des installations de fibre de distribution}}{\sum_{t=0}^5 \text{Total des dépenses en immobilisations pour l'équipement qui utilise les installations de fibre de distribution}}$$

- i. Pour le total des dépenses en immobilisations pour la fibre de distribution (numérateur) et le total des dépenses en immobilisations pour l'équipement qui utilise la fibre de distribution (dénominateur), fournir, sous forme de tableau, les dépenses en immobilisations historiques réelles des cinq dernières années les plus récentes avec le détail pour chaque type installation utilisée dans le calcul.
 - ii. Décrire la méthode et les hypothèses utilisées pour déterminer (i) le total des dépenses en immobilisations pour la fibre de distribution et (ii) le total des dépenses en immobilisations pour l'équipement qui utilise la fibre de distribution.
- c) Utiliser le facteur de coût de fibre de distribution calculé ci-dessus pour estimer les flux monétaires liés aux coûts d'immobilisation associés à la fibre située entre une tête de ligne de l'entreprise et un nœud optique pour l'année 0 et les années 1 à 5.
 - d) En utilisant le format de l'étude de coûts de référence de Vidéotron (tableau 1), fournir les tarifs proposés modifiés et les renseignements sur les coûts selon le changement d'hypothèse suivant :
 - i. Remplacer les flux monétaires liés aux coûts d'immobilisation pour l'année 0 et les années 1 à 5 par les flux monétaires liés aux coûts d'immobilisation calculés en c) et utilisez ces flux pour calculer les flux monétaires liés aux coûts d'immobilisation et les dépenses pour la portion liée au trafic du modèle de coûts.

RÉPONSE

- a) La section 3-43 du Manuel d'études économiques réglementaires de Bell Canada donne deux conditions qui peuvent mener à l'utilisation des facteurs de coûts :

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Québecor Média inc.
18 mai 2018

Québecor Média(CRTC)2mars2018-13 groupé
Page 2 de 3

- *“The effort required to explicitly estimate the causal costs of the support structure(s) or support technology(ies) required by a service undertaking may not be commensurate with the materiality of these costs.”*
- *“In addition, certain shared facilities have unlimited capacity (e.g., fibre cable in the inter-office network) and hence capacity costing is not an appropriate method for estimating these costs.”*

La première condition ne s’applique évidemment pas aux installations de fibre à segmentation (autrement appelé fibre de distribution) puisque nous avons déjà soumis les coûts explicites de ces installations, estimés en toute conformité avec la méthodologie Phase II.

La deuxième condition ne s’applique pas non plus aux installations de fibre de distribution puisque ces installations n’ont pas une capacité infinie qui soit réutilisable. Si la fibre de transport a une capacité qui puisse être augmentée par des équipements de transport (et qu’il est généralement économique de le faire avec la grande distance des liens), l’ajout de fibre de distribution n’a pas pour but d’ajouter de la capacité à la fibre existante, mais plutôt de rejoindre en fibre optique des points couverts par du câble coaxial. Dans les faits, et tel qu’expliqué dans notre réponse à la demande de renseignements Québecor Média(CRTC) 2mars2018-5, la fibre de distribution n’est pas dans la partie de notre étude de coûts qui contribue à notre tarif lié à la capacité, mais plutôt dans la partie de notre étude de coûts qui contribue à notre tarif d’accès. Le problème de définir la capacité de la fibre de distribution ne se pose pas. Il n’y a donc aucune raison d’utiliser un facteur de coût ici.

Au-delà des explications que nous venons de présenter, nous soulignons également que l’utilisation d’un facteur de coût lorsqu’un estimé fiable des coûts explicites est disponible peut causer des distorsions importantes, spécifiquement lorsque le facteur de coût réel à prévoir durant la période d’étude diffère de celui calculé à partir des dernières années historiques, ce qui se produit lorsque les dépenses ne sont pas synchronisées. Comme le montre notre réponse à la partie d) ci-dessous, l’utilisation d’un facteur de coût dans le cas actuel sous-estime grandement le coût réel de la fibre de distribution de Vidéotron.

b)

- i) Les informations demandées sont fournies dans le tableau suivant. L’équipement qui utilise la fibre de distribution est l’équipement DOCSIS :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses en immobilisations pour la fibre à distribution	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$
Dépenses en immobilisations pour l’équipement qui utilise la fibre à distribution	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$

Le facteur de coût de la fibre de distribution par rapport à l’équipement DOCSIS égale ### \$ / ### \$ = 82,22%.

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Québecor Média inc.
18 mai 2018

Québecor Média(CRTC)2mars2018-13 groupé
Page 3 de 3

- ii) Nous avons extrait de notre outil SAP les transactions de fibre de distribution vers des projets capitalisables avec les dates et les montants. Ces projets contiennent déjà les dépenses en équipement et main-d'œuvre.

Nous avons extrait de notre outil SAP les transactions d'équipements DOCSIS vers des projets capitalisables avec les dates et les montants. Ces projets contiennent déjà les dépenses en équipement et main-d'œuvre.

- c) Les informations demandées sont fournies dans le tableau suivant :

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Flux monétaire	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$	### \$

- d) Les informations demandées sont fournies dans le fichier Excel ci-joint intitulé « Québecor Média-CRTC-2mars2018-13 groupé annexe ». Un résumé des éléments tarifaires ainsi calculés est présenté dans le tableau suivant :

Élément tarifaire		Étude de coûts de référence	Étude de coûts révisée
Vitesse de téléchargement (en aval)	Vitesse de téléversement (en amont)		
0 à 5 Mbps	0 à 1 Mbps	19,81 \$	19,11 \$
6 à 10 Mbps	0 à 1,5 Mbps	21,58 \$	19,58 \$
11 à 30 Mbps	0 à 10 Mbps	24,59 \$	20,35 \$
31 à 60 Mbps	0 à 10 Mbps	29,46 \$	21,63 \$
61 à 120 Mbps	0 à 20 Mbps	35,54 \$	23,23 \$
121 à 200 Mbps	0 à 30 Mbps	38,13 \$	24,07 \$
201 à 500 Mbps	0 à 30 Mbps	53,31 \$	27,98 \$
501 à 1000 Mbps	0 à 100 Mbps	70,19 \$	32,73 \$
Frais mensuel relatif à la capacité (par tranche de 100 Mbps)		348,48 \$	348,48 \$

Les renseignements contenus dans cette réponse concernant les dépenses annuelles d'immobilisations réelles et proposées de Vidéotron pour la fibre de distribution et l'équipement qui utilise la fibre de distribution sont fournis au Conseil à titre confidentiel conformément à l'article 39 de la *Loi sur les télécommunications*. Ces informations sont sensibles et ne sont pas divulguées habituellement par l'entreprise. Leur divulgation permettrait à des concurrents actuels ou éventuels de Vidéotron dans le marché des services de l'accès internet de mieux connaître la structure de coûts et les plans d'investissement dans son réseau, ce qui leur permettrait de développer des stratégies ciblées de mise en marché de nature à causer un préjudice sérieux et direct à Vidéotron.